

CERN/2907
CERN/FC/5440
Original: anglais/français
21 mai 2010

ORGANISATION EUROPEENNE POUR LA RECHERCHE NUCLEAIRE
CERN EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

Suite à donner

Procédure de vote

Recommandation au Conseil	COMITE DES FINANCES 330 ^e réunion 16 juin 2010	Majorité simple des Etats membres représentés et votant et 51% des contributions de tous les Etats membres
Approbation	CONSEIL 155 ^e session 18 juin 2010	Majorité simple des Etats membres représentés et votant

Comptes annuels
(Etats financiers)
pour 2009

vérifiés par deux représentants de la

COUR DES COMPTES D'ITALIE
CORTE DEI CONTI

Il est demandé au Comité des finances de recommander au Conseil et au Conseil d'approuver les Comptes annuels 2009 et de donner quitus au Directeur général de sa gestion.

**Comptes annuels
(Etats financiers)
pour 2009**

Table des Matières

	Page
➤ INTRODUCTION	I
➤ CERTIFICAT DE VERIFICATION DES COMPTES	II
➤ SIGNATURE DES REPRESENTANTS OFFICIELS DU CERN	III
➤ PARTIE 1 EXECUTION DU BUDGET 2009	1
➤ PARTIE 2 ETATS COMPTABLES	13

INTRODUCTION

Les états financiers du CERN pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), comme ce fut le cas déjà en 2007 et en 2008.

Le redémarrage réussi du LHC à l'issue des réparations dans le secteur 3-4 fut le moment fort de l'année.

La dernière tranche de l'emprunt auprès de la BEI, d'un montant de 200 MCHF, a été remboursée en mars 2009. De plus, les emprunts à court terme auprès de banques s'élevaient à 290 MCHF à fin 2009 contre 409 MCHF à fin 2008.

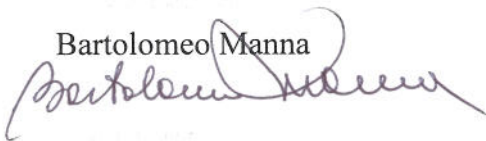
CERTIFICAT DE VERIFICATION DES COMPTES

Conformément à l'Article 21 du Règlement financier, les commissaires soumettent au Comité des finances pour approbation par le Conseil un rapport et certifient dans les termes suivants que les états financiers sont corrects:

"Les états financiers de l'Organisation pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2009 ont été vérifiés conformément aux instructions que nous avons reçues. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés et nous certifions, à la suite de cette vérification, qu'à notre avis, les états financiers donnent une vue exacte et fidèle de la situation de l'Organisation, sous réserve des observations présentées dans notre rapport".

Rome, le 21 mai 2010

Bartolomeo Manna



Franco Franceschetti

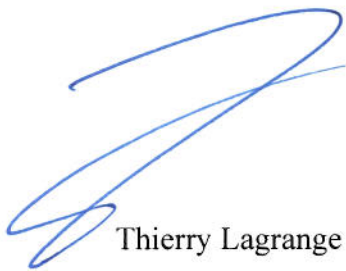


Commissaires aux comptes

SIGNATURE

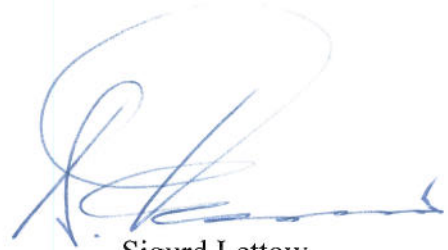
DES REPRESENTANTS OFFICIELS DU CERN

Les soussignés certifient par la présente que, à leur connaissance, les informations exposées dans le présent rapport donnent une vue fidèle des conditions financières et des résultats des opérations de l'Organisation.



Thierry Lagrange

Chef du département
Finances et achats



Sigurd Lettow

Directeur de
l'Administration et de l'infrastructure générale

PARTIE 1

EXECUTION DU BUDGET 2009

Table des matières

	Page
➤ COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS BUDGETAIRES ET LES MONTANTS REALISES	2
➤ RECONCILIATION COMPTABLE	3
➤ RECAPITULATION DES PRODUITS	4
➤ NOTES SUR L'EXECUTION DU BUDGET	5
• NOTE 1 RECAPITULATION DES PRODUITS ET DES CHARGES PAR ACTIVITE	5
• NOTE 2 CHARGES DE MATERIEL	7
• NOTE 3 CHARGES DE PERSONNEL	7
• NOTE 4 INTERETS ET CHARGES FINANCIERES	11
• NOTE 5 REMBOURSEMENTS DE CAPITAL	11

COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS BUDGETAIRES ET LES MONTANTS REALISES

MCHF	Budget	Montants réalisés	Différence
Produits			
Contributions des Etats membres	1 098.6	1 098.6	
Contributions supplémentaires des Etats hôtes	16.6	16.6	
Contributions en nature des Etats hôtes	5.7	1.9	- 3.8
Contributions de l'Union européenne	12.8	19.3	6.5
Autres contributions en nature		6.4	6.4
Autres produits	19.5	28.3	8.8
Produits financiers	0.2	0.7	0.5
Imposition interne	24.0	24.7	0.7
	1 177.4	1 196.4	19.0
Charges			
Matériel	370.0	351.7	- 18.3
Personnel	507.1	515.6	8.5
Intérêts et charges financières	23.4	22.7	- 0.7
	900.6	890.0	- 10.6
A. EXCEDENT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE*	276.8	306.4	29.6
B. REMBOURSEMENTS DE CAPITAL	14.0	14.0	
AFFECTATION AU SOLDE BUDGETAIRE (A-B)	262.8	292.4	29.6

* cf. Notes sur l'exécution du budget

RECONCILIATION COMPTABLE

Le tableau ci-après explique les différences entre les montants réalisés sur la base du budget et les montants comptabilisés dans les états financiers.

	Note	MCHF
EXCEDENT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE (A)		306.4
Réconciliation des immobilisations (B)		- 346.7
Charges transférées aux immobilisations	18.1	90.6
Amortissement des immobilisations	20.1	- 437.3
Eléments non comptabilisés dans l'excédent budgétaire (C)		24.1
Variation de la provision pour les prestations postérieures à l'emploi	21.1	6.6
Amortissement des charges à payer sur prestations au personnel*		17.3
Autres		0.2
TOTAL RECONCILIATION COMPTABLE (D) = (B)+(C)		- 322.6
DEFICIT COMPTABLE NET DE L'EXERCICE = (A)+(D)**		- 16.2

* Amortissement des charges à payer sur congés payés et allocations similaires, introduites pour la première fois dans les Etats financiers 2007 (CERN/2787)

** voir l'Etat de la performance financière, Partie 2

RECAPITULATION DES PRODUITS

kCHF	2009	2008	Variation
Contribution des Etats membres	1 098 567	1 075 863	22 704
Autriche	24 661	23 553	1 108
Belgique	30 446	29 533	913
Bulgarie	2 406	2 119	287
République tchèque	12 690	10 370	2 320
Danemark	19 390	19 579	- 189
Finlande	16 992	15 025	1 967
France	168 725	160 500	8 225
Allemagne	218 583	208 666	9 917
Grèce	20 473	19 669	804
Hongrie	8 572	8 920	- 348
Italie	126 544	122 972	3 572
Pays-Bas	52 715	48 528	4 187
Norvège	27 820	29 114	- 1 294
Pologne	31 376	24 731	6 645
Portugal	12 485	12 004	481
République slovaque	5 914	3 930	1 984
Espagne	93 726	89 779	3 947
Suède	30 376	27 583	2 793
Suisse	33 086	32 598	488
Royaume-Uni	161 587	186 690	- 25 103
Contributions supplémentaires des Etats hôtes	16 575	24 175	- 7 600
France	11 400	11 800	- 400
Suisse	5 175	12 375	- 7 200
Contributions spéciales en nature - France	1 916		1 916
Contributions UE	19 261	16 515	2 746
Autres contributions en nature	6 382		6 382
Autres produits	28 973	17 977	10 996
Cession de matériel réformé, de récupération et produits des collaborations	5 014	6 662	- 1 648
Ventes provenant du magasin CERN	482	587	- 105
Produits pour la réparation du LHC	100		100
Produits du parrainage		1 304	- 1 304
Produits du transfert de technologie	1 386	2 422	- 1 036
Produits de l'activité du Fonds de logement	5 978	6 126	- 148
Produits d'exploitation du Globe de la science & de l'innovation	1 300		1 300
Produits divers	2 774	723	2 051
Autres produits de facturation	11 283		11 283
Produits financiers	656	153	503
Imposition interne	24 729	24 208	521
Total	1 196 403	1 158 738	37 665

NOTES SUR L'EXECUTION DU BUDGET

Le montant total des charges budgétaires (900.6 MCHF au prix 2009) a été approuvé par le Comité des finances¹ en décembre 2008. La modification de la stratégie et des objectifs correspondants pour 2009 ont été présentés au Comité des finances en juin 2009² dans le cadre du plan à moyen terme de 2010³.

L'excédent budgétaire initialement prévu pour 2009 s'élevait à 276.8 MCHF.

L'excédent réalisé s'est élevé à 306.4 MCHF. La différence entre les montants budgétaires et les montants réalisés peut s'expliquer par le fait que les nouveaux projets de 2006 ont de nouveau été reportés, principalement en raison du retard dans le redémarrage du LHC.

Si l'on prend en compte les remboursements de capital (14 MCHF, cf. NOTE 5), le montant à affecter au solde budgétaire s'élève à 292.4 MCHF. Ce montant servira à réduire le déficit budgétaire cumulé.

NOTE 1 - RECAPITULATION DES PRODUITS ET DES CHARGES PAR ACTIVITE

Des explications concernant les différences majeures entre les charges réelles de personnel et de matériel et celles indiquées dans le budget sont données dans le bilan d'activité annuel pour 2009 (cf. CERN/FC/5412).

¹ CERN/FC/5304/Rév.

² CERN/FC/5346

³ CERN/FC/5347

Récapitulation des produits et des charges par activité (en MCHF)

M CHF (arrondis)	Budget 2009 CERN/FC/5304/Rév. (prix 2009)			Exécution du budget 2009 CERN/FC/5412 (prix 2009)			Ecart entre l'exécution et le budget		
PRODUITS	1,177.4			1,196.4			19.0		
Contributions des États membres	1,098.6			1,098.6					
Contributions supplémentaires des États hôtes	22.3			18.5			-3.8		
Contributions UE	12.8			19.3			6.5		
Contributions en nature				6.4			6.4		
Personnel payé sur les comptes Équipes de visiteurs *	7.7			11.3			3.5		
Personnel en détachement	0.4			0.8			0.4		
Imposition interne	24.0			24.7			0.7		
Transfert de connaissances et technologies	2.6			1.4			-1.2		
Autres produits (y compris produits financiers)	9.0			15.5			6.5		
	Personnel	Matériel	Total	Personnel	Matériel	Total	Personnel	Matériel	Total
CHARGES D'EXPLOITATION	486.2	393.5	879.7	487.0	376.4	863.4	0.8	-17.0	-16.2
Fonctionnement des programmes scientifiques et appui	441.7	316.0	757.7	431.7	304.0	735.7	-10.0	-12.0	-21.9
Programmes scientifiques	270.7	138.0	408.6	252.9	136.3	389.2	-17.7	-1.7	-19.4
<i>LHC (réparation du secteur 3-4 et appui détecteurs Nouveaux projets com</i>	163.0	89.0	252.0	151.9	91.6	243.5	-11.2	2.6	-8.5
<i>Physique hors LHC et appui scientifique</i>	49.2	14.7	63.9	41.4	12.9	54.3	-7.9	-1.7	-9.6
<i>Accélérateurs et zones d'expérimentation</i>	58.4	34.3	92.7	59.7	31.7	91.4	1.3	-2.6	-1.3
Infrastructure générale et services	171.0	178.0	349.0	178.8	167.8	346.6	7.8	-10.3	-2.5
<i>Infrastructure et services</i>	112.0	81.9	193.9	114.2	75.4	189.7	2.3	-6.5	-4.2
<i>Charges centralisées du personnel</i>	28.8		28.8	28.8		28.8	0.0		0.0
<i>Imposition interne</i>	24.0		24.0	24.7		24.7	0.7		0.7
<i>Payé mais non disponible **</i>	6.2		6.2	9.4		9.4	3.2		3.2
<i>Personnel en détachement</i>				1.1		1.1	1.1		1.1
<i>Assurance et frais postaux, énergie et eaux</i>		69.8	69.8		68.4	68.4		-1.3	-1.3
<i>Fonds de logement</i>		2.9	2.9	0.4	3.1	3.6	0.4	0.2	0.7
<i>Intérêts et charges financières</i>		23.4	23.4		20.8	20.8		-2.6	-2.6
Projets, R & D et consolidation	44.5	77.5	122.0	55.3	72.4	127.7	10.8	-5.1	5.7
<i>CLIC</i>	12.2	8.5	20.7	10.9	7.2	18.1	-1.3	-1.3	-2.6
<i>Détecteur du collisionneur linéaire</i>				1.2	0.1	1.3	1.2	0.1	1.3
<i>LINAC 4</i>	5.4	14.7	20.1	7.5	11.6	19.2	2.1	-3.1	-0.9
<i>Quadripôles de focalisation (NbTi)</i>	0.8	4.3	5.1	3.0	0.9	3.9	2.3	-3.4	-1.1
<i>Études de R&D</i>	10.8	1.8	12.6	9.1	1.8	10.9	-1.7	0.0	-1.7
<i>Amélioration du LHC (études PS2 & SPL, détecteurs)</i>	6.2	10.7	16.9	8.8	3.4	12.2	2.6	-7.3	-4.7
<i>Consolidation et nouveaux bâtiments</i>	9.2	37.4	46.7	14.7	47.3	62.0	5.5	9.9	15.4
AUTRES CHARGES	20.9		20.9	28.6	-2.0	26.6	7.7	-2.0	5.6
Personnel payé sur les comptes Équipes de visiteurs *	7.7		7.7	11.3		11.3	3.5		3.5
Divers	13.2		13.2	17.3	-2.0	15.3	4.1	-2.0	2.1
<i>Extourne de la provision pour le secteur 3-4</i>					-13.6	-13.6		-13.6	-13.6
<i>En nature</i>					10.8	10.8		10.8	10.8
<i>Perte ou gain de change</i>									
<i>Activité magasin</i>					0.8	0.8		0.8	0.8
<i>Autre</i>									
<i>Amortissement budgétaire des compensations dues au personnel</i>	13.2		13.2	17.3		17.3	4.1		4.1
TOTAL CHARGES	507.1	393.5	900.6	515.6	374.4	890.0	8.5	-19.1	-10.6
SOLDE									
Solde annuel		276.8			306.4			29.6	
Remboursement de capital alloué au budget (Fortis, FIPOI 1 et 2)		-14.0			-14.0				
Solde annuel affecté au déficit budgétaire		262.8			292.4			29.6	
-Solde cumulé-	-78.1.1	-518.3			-488.7			29.6	
Pour information :									
Remboursement de capital à la BEI, FIPOI 3		200.0			200.0				

* Dans le Budget 2009 (CERN/FC/5304/Rév.), ce chiffre concerne uniquement les titulaires.

** Le personnel 'Payé mais non disponible' ne travaille pas, mais est toujours rémunéré par l'Organisation (congrés SLS, congrés de compensation au titre de la CA22, congrés d'ancienneté, etc.).

NOTE 2 - CHARGES DE MATERIEL

En complément de la NOTE 1, qui détaille les charges par activité, le tableau ci-après présente la répartition des charges budgétaires de matériel par nature.

MCHF	Au 31.12.2009		
	Budget	Charges	Différence
Marchandises, matières consommables et fournitures	156.5	141.1	- 15.4
Électricité, gaz de chauffage et eaux	62.8	61.9	- 0.9
Services de support	60.9	63.7	2.8
Réparations et maintenance	35.2	29.7	- 5.5
Honoraires et indemnités de subsistance	24.4	26.2	1.8
Assurance et communications	7.0	6.8	- 0.2
Autres frais généraux	20.4	35.8	15.4
Activité Fonds de logement	2.9	-	- 2.9
Dépréciation des actifs courants	-	0.2	0.2
Extourne de la provision secteur 3-4	-	- 13.6	- 13.6
Total	370.1	351.7	- 18.3

NOTE 3 - CHARGES DE PERSONNEL

Le tableau ci-après présente la répartition des charges budgétaires de personnel.

MCHF	Au 31.12.2009		
	Budget	Charges	Différence
Titulaires	406.1	408.8	2.7
Budget centralisé du personnel (BCP)	28.8	28.9	0.1
Variation annuelle - Congés payés	-	- 5.5	- 5.5
	434.9	432.2	- 2.7
Boursiers, attachés payés et apprentis	35.0	41.2	6.2
Variation annuelle - Congés payés	-	0.2	0.2
	35.0	41.4	6.4
Imposition interne	24.0	24.7	0.7
Amortissement des charges à payer sur les prestations du personnel	13.2	17.3	4.1
	37.2	42.0	4.8
Total	507.1	515.6	8.5

Pour 2009, un montant de 507.1 MCHF a été initialement affecté au budget du personnel en équivalents temps plein (ETPs) pour 2'356 titulaires et pour 281 boursiers et attachés.

Les dépenses finales imputées au budget du personnel se sont élevées à 515.6 MCHF représentant 2'322.4 titulaires en équivalents temps plein (ETP), financés par du budget

CERN et du budget non-CERN, et 397.2 boursiers et attachés ETP (y compris 22.1 apprentis ETP).

Concernant le système de congé épargné à court terme (STLS) en 2009, 1 317 tranches de 1.5% et 2.5% ont été souscrites, ce qui a entraîné une réduction des charges de 3 MCHF, alors qu'elle était estimée à 2.3 MCHF dans le budget initial.

3.1 CHARGES PAR NATURE

3.1.1 Titulaires

Le tableau ci-après récapitule l'évolution des allocations, indemnités et cotisations sociales à la charge de l'Organisation, par rapport aux traitements de base.

kCHF	2009		2008	
	Budget CERN	Hors budget	Budget CERN	Hors budget
Traitements de base	261 642	5 645	261 773	4 731
Allocations spéciales	3 915	7	7 486	96
Heures supplémentaires	2 224	5	2 175	15
Indemnités de non-résidence / Indemnités internationales	19 071	300	19 830	218
Allocations de famille et pour enfant à charge	21 923	438	21 151	345
Allocations diverses	9 970	124	12 915	296
Cotisations sociales	84 620	1 816	84 875	1 528
Sous-total	403 365	8 335	410 205	7 229
Contributions au système STSL*	- 2 955		- 2 643	
A. Total en rapport avec les traitements de base	400 410	8 335	407 562	7 229
Frais d'installation et de déménagement	1 221	77	1 160	
Indemnités de fin de contrat	5 106		6 342	6
Bonification d'annuités à la Caisse de pensions pour le travail par roulement	1 884		4 239	
Cotisations à l'assurance maladie pour les pensionnés	18 052		16 988	
Cotisations à l'assurance dépendance pour les pensionnés	2 579		2 427	
B. Budget centralisé du personnel (BCP)	28 842	77	31 156	6
Variation annuelle - Congés payés	- 4 037			
Charges sur variation annuelle - Congés payés	- 1 440			
C. Variation annuelle - Congés payés	- 5 477		- 3 733	
Sous-total (A + B + C)	423 775	8 412	434 985	7 235
Total	432 187		442 220	

* Système de congé épargné à court terme

Remarques:

Le budget centralisé du personnel (BCP) enregistre toutes les dépenses courantes ou exceptionnelles relatives au personnel titulaire telles que les frais d'installation ou de départ, les indemnités de fin de contrat, etc.

La variation annuelle sur les congés enregistre toutes les variations sur les congés à payer aux membres du personnel (congés annuels, congés épargnés ou congés de compensation) et les congés spéciaux (ancienneté, CA22).

3.1.2 Boursiers, attachés et apprentis

En fin d'exercice, les charges budgétaires effectives pour ces trois catégories de personnel s'élevaient à 41.4 MCHF.

kCHF	2009		2008	
	Budget CERN	Hors budget	Budget CERN	Hors budget
Boursiers				
Traitements de base	24 486	1 948	20 251	1 652
Indemnité de non-résidence	97	22	752	61
Allocations de famille	710	45	687	54
Allocations diverses	1 291	46	1 134	
Cotisations sociales	6 079	492	5 586	510
Variation annuelle - Congés payés	164		64	
Charges sur variation annuelle - Congés payés	66		8	
	32 893	2 553	28 481	2 277
Attachés payés et apprentis				
Traitements de base	4 595	127	4 323	222
Indemnité de non-résidence	15		37	25
Allocations de famille	7		21	15
Allocations diverses	286	40	274	59
Cotisations sociales	713	151	653	108
	5 616	318	5 309	429
Sous-total	38 509	2 871	33 790	2 706
Total	41 380		36 496	

3.2 REPARTITION PAR ACTIVITE

3.2.1 Titulaires

Activité	ETP ⁽¹⁾	
	Budget CERN	Hors budget
Programme LHC (projets inclus)	733.1	29.2
Autres programmes	550.2	7.6
Infrastructure et services	737.1	18.1
Projets	246.5	0.6
Total	2 266.9	55.5
	2 322.4	

⁽¹⁾ Inclus le personnel financé par les fonds UE, TT et OpenLab.

3.2.2 Boursiers, attachés et apprentis

Activité	ETP Budget CERN		ETP hors budget	
	Boursiers	Attachés & apprentis	Boursiers	Attachés & apprentis
Programme LHC (y/c projets)	138.7	27.4	13.6	1.0
Autres programmes	64.9	13.5	4.2	0.2
Infrastructure et services	41.3	24.0	6.4	
Projets	61.2	0.8		
Sous-total	306.1	65.7	24.2	1.2
	371.8		25.4	
Total	397.2			

NOTE 4 - INTERETS ET CHARGES FINANCIERES

MCHF	Au 31.12.2009		
	Budget	Charges	Différence
Banque Fortis	14.6	14.6	-
BEI	1.2	1.2	-
En nature (intérêts FIPOI 0%)	-	1.9	1.9
Intérêts des emprunts à court terme	7.0	4.4	- 2.6
Indexation ppbar	0.4	0.4	-
Frais bancaires	0.2	0.2	-
Total	23.4	22.7	- 0.7

NOTE 5 - REMBOURSEMENTS DE CAPITAL

Conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le remboursement du capital des emprunts à long terme n'est plus inscrit comme charge budgétaire mais vient en diminution du passif dans l'état de la situation financière.

MCHF	Au 31.12.2009		
	Budget	Remboursement	Différence
Emprunt FORTIS	13.1	13.1	-
Emprunts FIPOI	0.9	0.9	-
Total	14.0	14.0	-

Comme indiqué dans le budget, le montant de 14 MCHF a été affecté au solde budgétaire.

PARTIE 2

ETATS COMPTABLES

Table des matières

	Page
➤ ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....	14
➤ ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET	15
➤ ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE	16
➤ TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	17
➤ NOTES AUX ETATS COMPTABLES	18
➤ ANNEXE TABLE DES MATIERES POUR LES NOTES	50

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

k CHF	Note	Au 31.12.2009	Au Au 31.12.2008
ACTIF			
Actif non courant			
Immobilisations			
Bâtiments d'infrastructure et de services	3	150 707	161 466
LHC	3	7 459 102	7 874 183
Consolidation du PS	3	38 373	40 426
Consolidation du SPS	3	22 874	24 098
CNGS	3	54 376	62 577
En cours	3	197 300	106 708
<i>Sous-total - Immobilisations</i>		7 922 732	8 269 458
Actifs financiers – Fonds CHIS	9	102 766	94 185
		8 025 498	8 363 643
Actif courant			
Stocks	4	5 035	5 495
Créances – États membres	5	43 554	8 919
Créances – Impôts	5	8 336	20 060
Créances – Équipes & Collaborations	5	9 248	18 183
Autres créances et paiements d'avance	5	12 847	9 753
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	26 702	61 837
		105 722	124 247
Total		8 131 220	8 487 890
PASSIF ET ACTIF NET			
Actif net			
Réserves	7	687	687
Excédents cumulés		2 515 107	1 138 698
Déficit net de l'exercice		- 16 158	1 594 903
		2 499 636	2 734 288
Passif non courant			
Dettes à long terme	8	441 326	451 887
Fonds CHIS – Passif	9	102 766	94 185
États membres	10	20 441	20 040
Prestations postérieures à l'emploi	11	4 048 309	3 836 445
Provisions – Autres	11	295 992	309 795
		4 908 834	4 712 352
Passif courant			
Dettes à court terme et découverts bancaires	12	305 084	626 132
Dettes – Fournisseurs	13	52 874	42 067
Dettes – Équipes et Collaborations	13	158 960	139 793
Dettes – Prestations liées au personnel	13	163 824	171 327
Produits différés	14	38 847	60 180
Autre passif courant	15	3 161	1 751
		722 750	1 041 250
Total		8 131 220	8 487 890

ETAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET*

en kCHF	Apports en capital (fonds de roulement & réserve spéciale)	Excédents cumulés (déficits)	Total
Solde au 31.12.2007	687	3 003 056	3 003 743
Excédent net de l'exercice		1 594 903	1 594 903
Charges nettes comptabilisées directement dans l'actif net		-1 864 358	-1 864 358
<i>* voir Notes</i>		(a)	
Solde au 31.12.2008	687	2 733 601	2 734 288
Déficit net de l'exercice		- 16 158	- 16 158
Charges nettes comptabilisées directement dans l'actif net		- 218 494	- 218 494
Produits nets comptabilisés directement dans l'actif net			
<i>* voir Notes</i>		(b)	
Solde au 31.12.2009	687	2 498 949	2 499 636

** Notes***Au 31.12.2008**

(a)

Charges nettes comptabilisées directement dans l'actif net*Charges à payer - compensation pour travail par roulement* - 41 360*Variation liée aux estimations actuarielles – Assurance maladie* - 181 559*Variation liée aux estimations actuarielles – Pensions* -1 641 439

-1 864 358**Au 31.12.2009**

(b)

Charges nettes comptabilisées directement dans l'actif net*Variation liée aux estimations actuarielles – Assurance maladie* - 157 326*Variation liée aux estimations actuarielles – Pensions* - 61 168

- 218 494

** voir NOTE 7*

ETAT DE LA PERFORMANCE FINANCIERE

kCHF	Note	2009	2008	Variation
PRODUITS OPERATIONNELS				
Contributions de l'exercice	16	1 098 567	1 075 863	22 704
Contributions supplémentaires des Etats hôtes	16	18 491	24 175	- 5 684
Contributions de l'UE	17	19 261	16 516	2 745
Transferts aux immobilisations	18	90 610	1 728 170	-1 637 560
Autres contributions en nature	18	6 382	5 254	1 128
Autres produits opérationnels	19	28 317	27 764	553
Imposition interne		24 729	24 208	521
Total		1 286 357	2 901 950	-1 615 593
CHARGES OPERATIONNELLES				
MATERIEL				
Marchandises, matières consommables et fournitures		141 064	142 008	- 944
Électricité, gaz de chauffage et eaux		61 882	57 877	4 005
Services de support		63 677	58 738	4 939
Réparations et maintenance		29 677	33 272	- 3 595
Honoraires et indemnités de subsistance		26 155	26 113	42
Contributions du CERN aux collaborations		14 104	11 481	2 623
Autres frais généraux		28 709	24 138	4 571
Charges d'amortissement		423 716	452 648	- 28 932
	20	788 984	806 275	- 17 291
PERSONNEL				
Rémunération		297 764	300 345	- 2 581
Prestations sociales et familiales		60 790	65 381	- 4 591
Couverture sociale		94 382	93 575	807
Prestations postérieures à l'emploi		14 001	- 11 807	25 808
Imposition interne		24 729	24 208	521
	21	491 666	471 702	19 964
Total		1 280 650	1 277 977	2 673
EXCEDENT NET DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		5 707	1 623 973	-1 618 266
Produits financiers	22	656	1 129	- 473
Charges financières	22	22 486	30 199	- 7 713
DEFICIT NET DES ACTIVITES FINANCIERES		- 21 830	- 29 070	- 7 240
DEFICIT NET AVANT ELEMENTS EXTRAORDINAIRES		- 16 123	1 594 903	-1 611 026
Eléments extraordinaires		- 35		- 35
DEFICIT NET DE L'EXERCICE		- 16 158	1 594 903	-1 611 061

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

kCHF	2009	2008
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		
ENTREES DE TRESORERIE		
Contributions des États membres	1 060 248	1 086 758
Contributions UE	35 787	106 910
Équipes et Collaborations	145 121	141 622
Impôts	29 653	34 357
Intérêts	123	1 048
Autres encaissements	19 718	10 536
	1 290 650	1 381 231
PAIEMENTS		
Personnel	- 428 846	- 376 566
Fournisseurs (hormis immobilisations)	- 314 713	- 231 513
Équipes et Collaborations	- 114 958	- 131 883
Partenariats pour les projets de l'UE	- 15 313	- 64 683
Impôts	- 482	269
Charges financières	- 23 289	- 26 729
	- 897 601	- 831 105
Flux de trésorerie net - Activités opérationnelles	393 049	550 126
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Charges de personnel	- 32 368	- 98 385
Charges de matériel	- 58 242	- 165 538
Capitalisation fonds CHIS	- 9 067	2 644
Flux de trésorerie net - Activités d'investissement	- 99 677	- 261 279
FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Produits d'emprunts à long terme	4 500	1 000
Remboursements d'emprunts à long terme	- 214 007	- 256 086
Variation nette des emprunts à court terme	- 119 000	4 000
Flux de trésorerie net - Activités de financement	- 328 507	- 251 086
DIMINUTION NETTE DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS DE TRESORERIE	- 35 135	37 761
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	61 837	24 076
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	26 702	61 837

NOTES AUX ETATS COMPTABLES

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers du CERN pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et ses modalités d'application, approuvés par les organes directeurs de l'Organisation.

Ils ont été approuvés par le chef du département Finances et achats et par le Directeur de l'Administration et de l'infrastructure générale le 31 mars 2010.

1.1 UNITE DE COMPTE ET CONVERSION DES DEVISES

L'unité de compte pour toutes les transactions est le franc suisse, conformément à l'article 4 du Règlement financier.

Les transactions libellées dans les principales autres monnaies utilisées (EUR, USD, GBP) sont converties en francs suisses en appliquant un taux de change de référence pour la semaine où la transaction est enregistrée. Les transactions libellées dans d'autres monnaies sont converties en appliquant un taux de change de référence pour le mois où la transaction est enregistrée.

A la fin de l'exercice, toutes les valeurs des comptes en devises sont converties aux taux de change applicables le dernier jour ouvrable de l'année. Les taux de change utilisés sont ceux de la Banque nationale suisse ou, à défaut, de la Banque centrale européenne. Ces opérations, de même que celles se rapportant aux transactions en devises effectuées pendant l'exercice, sont comptabilisées dans le compte de gains et pertes de change, qui figure dans l'Etat de la performance financière.

1.2 ACTIF

1.2.1 Immobilisations corporelles

En application de l'IPSAS 17, pour être comptabilisé à l'actif, un élément doit être porteur d'avantages économiques futurs. Il doit en outre s'agir d'un élément identifiable, contrôlé et son coût doit pouvoir être évalué avec une fiabilité suffisante.

Du fait des spécificités des activités du CERN, une nouvelle politique de comptabilisation de l'actif immobilisé a été mise en œuvre en 2006.

Elle instaure des règles internes de comptabilisation garantant d'une information pertinente et en adéquation avec les activités principales de l'Organisation.

Sont considérés comme une immobilisation:

- a) Tout ensemble complexe identifié comme projet scientifique à moyen ou long terme:
- concernant la création des accélérateurs et appareillages auxiliaires qui sont les outils permettant aux physiciens d'effectuer leurs recherches,
 - constitué d'une multiplicité d'éléments de nature différente, indissociables entre eux,
 - reporté dans le Budget.

Les ensembles complexes identifiés comme projets scientifiques du CERN à moyen et long termes possèdent les caractéristiques qui permettent de les classer parmi les actifs d'infrastructure selon le §21 de l'IPSAS 17.

- b) Tout bâtiment d'infrastructure et de services, c'est-à-dire les bâtiments qui ne font pas partie des ensembles complexes susmentionnés, et d'un montant supérieur à 3 MCHF.

Chaque immobilisation est comptabilisée au coût d'acquisition ou au coût de construction. Le cas échéant, les valeurs des contributions en nature et des coûts de démantèlement sont intégrées dans l'actif immobilisé à la date de sa mise en service. Le coût de démantèlement est intégré dans l'actif immobilisé lorsque la provision correspondante est comptabilisée dans l'état financier, conformément au paragraphe 1.3.4 de la présente note.

Chaque immobilisation est amortie selon une méthode linéaire à compter de sa date de mise en service pour une durée:

- de 30 ans pour les bâtiments d'infrastructure et de services;
- à définir pour chaque ensemble, selon des critères techniques.

En vertu d'IPSAS 21, une perte de valeur doit être comptabilisée lorsque la valeur de service recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur de marché. Étant donné qu'il n'existe pas de marché pour les ensembles complexes du CERN, la comparaison se fera uniquement entre la valeur d'utilité et la valeur comptable.

- c) En ce qui concerne les quatre détecteurs ATLAS, CMS, LHCb et ALICE, il a été convenu de comptabiliser leur valeur à l'actif du bilan et de les amortir, le CERN étant réputé être l'entité chargée de les contrôler.

1.2.2 Actifs financiers – Fonds CHIS

En décembre 2007, le Conseil du CERN a approuvé la création d'un fonds capitalisé pour le Régime d'assurance maladie du CERN (CERN/FC/5209 - CERN/2759).

Il est constitué des dépôts et des fonds destinés au Régime et détenus dans des comptes bancaires spécifiques.

Il est comptabilisé à sa valeur de marché.

1.2.3 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur juste valeur conformément à l'inventaire des magasins.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût du stock se base sur un coût standard, qui est déterminé en appliquant un coefficient au coût d'acquisition de chaque élément. Ce coefficient tient compte des coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Une dépréciation tenant compte de la consommation du stock est calculée pour chaque élément détenu dans l'inventaire et comptabilisée afin de présenter une estimation de la valeur nette de réalisation des stocks.

1.2.4 Créances et paiements d'avance

Les créances sont principalement des montants garantis dus par des instituts nationaux, des laboratoires, les États membres et l'Union européenne. Les montants dus par des entreprises privées, qui sont normalement garantis par des cautions bancaires appropriées, figurent à la rubrique « autres créances et paiements d'avance ». Les créances sont comptabilisées à leur valeur estimée de réalisation.

Les dépenses engagées au nom de collaborations ou d'instituts de recherche afin de faciliter leur participation aux expériences menées sur le domaine du CERN, ainsi que les refacturations internes, n'apparaissent pas dans l'Etat de la performance financière, mais sont imputées au compte de tiers correspondant.

1.2.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ces rubriques représentent les fonds disponibles immédiatement dans divers comptes bancaires. Il existe quelques comptes de caisse peu importants.

Des dépôts à court terme sont effectués lorsqu'il existe un excédent de trésorerie en fonction des échéanciers prévus.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur de marché.

Les découverts bancaires figurent à la rubrique Passif courant de l'Etat de la situation financière.

1.3 PASSIF

1.3.1 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les montants dont l'échéance est fixée à plus de douze mois après la date de clôture figurent désormais à la rubrique Passif non courant. Les montants dont l'échéance est fixée à moins de douze mois après la date de clôture, y compris les intérêts courus pendant l'exercice, figurent à la rubrique Passif courant.

1.3.2 Fonds CHIS - Passif

En décembre 2007, le Conseil du CERN a approuvé la création d'un fonds capitalisé pour le Régime d'assurance maladie du CERN (CERN/FC/5209 - CERN/2759).

Ce fonds servira exclusivement à couvrir les engagements de l'Organisation en matière d'assurance maladie et il contribuera à faire face au problème du vieillissement de la population assurée et à améliorer l'équilibre financier du Régime d'assurance maladie. Le montant du passif dépend du rendement du capital et de la différence entre les cotisations et les prestations et des frais généraux externes.

Ce poste inclut les prestations à payer par le fonds à la date de clôture.

1.3.3 Prestations postérieures à l'emploi

Les prestations postérieures à l'emploi représentent l'estimation du passif actuariel des régimes à prestations définies de retraite et de couverture maladie postérieure à l'emploi.

Le passif actuariel des régimes à prestations définies de retraite et de couverture maladie postérieure à l'emploi représente la valeur actualisée, à la date de clôture, des obligations au titre de ces prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs correspondants.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est déterminée grâce à une estimation des flux de trésorerie futurs en appliquant le taux d'intérêt des obligations à long terme de la Confédération helvétique comme taux d'actualisation.

Les écarts actuariels dus aux ajustements liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés immédiatement dans l'actif net.

Les prestations postérieures à l'emploi de l'Organisation sont en partie financées par des actifs détenus séparément: Caisse de pensions et fonds CHIS.

Comme indiqué dans la NOTE 2, les comptes de la Caisse de pensions font l'objet d'états financiers distincts établis par l'Administration de la Caisse de pensions.

Étant donné que la Caisse de pensions du CERN gère les prestations de retraite des membres du CERN et de l'ESO, il convient de considérer qu'il s'agit d'un régime multi-employeurs. En conséquence, la juste valeur des actifs devant être pris en compte par le CERN est calculée par des actuaires indépendants au prorata des obligations des employeurs.

1.3.4 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'Organisation a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

1.3.5 Passif courant

Il est attendu que le passif courant soit réglé dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans un délai de douze mois.

Ce poste regroupe principalement:

- La partie exigible à court terme des dettes à long terme ainsi que les emprunts à court terme auprès de banques commerciales.
- Les dettes vis-à-vis des fournisseurs et du personnel.
- Les dettes vis-à-vis de tiers et les avances reçues au titre des Équipes et Collaborations.
- Les produits différés provenant de l'Union européenne et de tiers qui sont portés aux produits au fur et à mesure des charges liées au projet.

Les dettes vis-à-vis du personnel comprennent en particulier:

- La valeur actualisée cumulée à payer dans le futur aux membres du personnel qui seront absents pour cause de congés annuels, de congés épargnés ou de congés de compensation.
- La valeur actualisée des congés spéciaux d'ancienneté à payer dans le futur aux membres du personnel.
- La valeur actualisée de la compensation pour travail par roulement (CA22) à payer dans le futur aux membres du personnel.
- La valeur actualisée des indemnités de fin de contrat à payer en cas d'extinction de contrat.

La valeur actualisée des congés spéciaux d'ancienneté et la valeur actualisée des indemnités de fin de contrat sont calculées à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée est le taux d'intérêt applicable aux obligations de la Confédération helvétique.

1.4 UTILISATION DES ESTIMATIONS

Les états financiers comprennent nécessairement des montants basés sur des estimations et des hypothèses de la Direction. Les estimations comprennent (liste non exhaustive): les obligations au titre des prestations postérieures à l'emploi, les provisions, le risque financier sur les stocks et les créances, les charges à payer, les passifs éventuels et le degré de dépréciation des immobilisations. Les résultats réels peuvent être différents des estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

1.5 PRODUITS

Les contributions et les contributions spéciales des États membres sont des opérations sans contrepartie directe qui sont comptabilisées au cours de l'exercice pour lequel elles sont dues.

Les contributions de l'UE et les produits du transfert de technologie sont comptabilisés en produits selon le degré d'achèvement des différents projets concernés. Les montants constatés annuellement aux produits sont fonction des charges liées aux projets.

Les principaux autres produits sont:

- Les intérêts bancaires perçus sur les placements à court terme dans différentes devises à certaines époques de l'année. Le montant des intérêts varie d'une année à l'autre en fonction des fonds disponibles, c'est-à-dire de la réception des contributions des États membres et du rythme des paiements pour le personnel et le matériel, ainsi que de l'évolution des taux du marché.
- La cession de matériel réformé, les loyers, les nuitées aux foyers du CERN, les produits des collaborations et divers produits. Ces produits sont comptabilisés lors des transactions.
- Les contributions en nature provenant de l'avantage accordé à l'Organisation par des emprunts sans intérêt. L'estimation se base sur les taux d'intérêt équivalents en vigueur à l'époque où les emprunts ont été accordés.
- Les contributions en nature provenant de l'avantage accordé à l'Organisation par la mise à disposition gratuite de terrains. L'estimation est basée sur la valeur de marché du terrain agricole ou constructible, selon l'utilisation que l'Organisation en fait.
- Les contributions en nature provenant de l'avantage accordé à l'Organisation par la mise à disposition gratuite de fournitures ou de prestations de service. L'estimation est basée sur la valeur de marché de ces fournitures ou services.
- Les contributions en nature à une immobilisation, qui sont constatés en produits et intégrées à l'immobilisation lors de sa mise en service.

1.6 IMPOSITION INTERNE

Comme le prévoit le document CERN/2599-CERN/4914, le système d'imposition interne des rémunérations, paiements et autres prestations financières a été mis en place au CERN avec effet au 1^{er} janvier 2005.

Le montant crédité aux produits est compensé par l'inscription d'un montant identique aux charges de personnel.

1.7 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisation utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt (voir NOTE 23).

Ces instruments, qui sont principalement des devises, des contrats de change à terme pour l'achat de devises et des contrats de garantie de taux d'intérêt (FRA), ne sont pas comptabilisés dans les Etats comptables. Néanmoins, les contrats en cours en fin d'exercice sont présentés de manière complète à la NOTE 24.

NOTE 2 - ENGAGEMENTS NE FIGURANT PAS DANS L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Certains comptes pour mémoire qui n'apparaissent pas dans l'Etat de la situation financière sont présentés ci-dessous. Ils concernent la Caisse de pensions, les garanties reçues par l'Organisation, les engagements futurs de trésorerie et les engagements futurs envers des fournisseurs.

2.1 CAISSE DE PENSIONS

Bien que la Caisse de pensions soit juridiquement intégrée à l'Organisation, ses comptes font l'objet d'un rapport séparé, établi par l'Administration de la Caisse. Ce rapport est entériné par le Conseil d'administration de la Caisse de pensions et soumis au Conseil pour approbation, par l'intermédiaire du Comité des finances.

2.2 GARANTIES BANCAIRES EN NOTRE POSSESSION

Les montants ci-dessous se rapportent à des garanties bancaires fournies par divers fournisseurs en liaison avec des contrats passés par le CERN: la liste des montants correspondant à ces garanties figure ci-dessous.

Monnaie	Garanties bancaires kCHF	
	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
CHF	14 507	11 979
EUR	19 208	25 631
GBP	34	115
SEK	32	177
USD	95	142
Total	33 876	38 044

2.3 ENGAGEMENTS FUTURS ENVERS DES FOURNISSEURS

Monnaie	Engagements futurs kCHF			
	Au 31.12.2009		Au 31.12.2008	
	Année 2010	Année 2011 et au-delà	Année 2009	Année 2010 et au-delà
CHF	18 991	35	30 846	81
EUR	10 510	1 322	60 334	
GBP	45		580	
USD	2 872	420	1 888	
AUTRES	197		59	
	32 615	1 777	93 707	81
Total	34 392		93 788	

2.4 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisation utilise des instruments financiers de couverture pour la gestion des risques de change et de taux d'intérêt auxquels elle est exposée dans le cadre de ses affaires courantes (voir NOTE 24 pour plus de détails).

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS

Conformément à la nouvelle politique de comptabilisation des immobilisations décrite à la NOTE 1, les variations de la valeur nette comptable des immobilisations peuvent être détaillées comme suit:

Immobilisations

kCHF	Valeur brute au 31.12.2008	Acquisitions 2009	Cessions et transferts 2009	Valeur brute au 31.12.2009	Amortissement cumulé au 31.12.2008	Variation 2009	Amortissement cumulé au 31/12/2009	Valeur nette comptable au 31.12.2008	Valeur nette comptable au 31/12/2009
	1	2	3	4=1+2-3	5	6	7=5+6	8=1-5	9=4-7
Bâtiments d'infrastructure et de services	329 022	17		329 039	167 556	10 776	178 332	161 466	150 707
LHC	8 003 347			8 003 347	129 164	415 081	544 245	7 874 183	7 459 102
Consolidation du PS	41 065			41 065	639	2 053	2 692	40 426	38 373
Consolidation du SPS	24 479			24 479	381	1 224	1 605	24 098	22 874
CNGS	82 008			82 008	19 431	8 201	27 632	62 577	54 376
Sous-total (A)	8 479 921	17		8 479 938	317 171	437 335	754 506	8 162 750	7 725 432
Immobilisations en cours									
Installation d'essais du CLIC	91 046	18 019		109 065				91 046	109 065
Consolidation du PS		6 536		6 536					6 536
Consolidation du SPS		2 907		2 907					2 907
Extension du Bâtiment 40	601	3 300		3 901				601	3 901
Exposition permanente - Globe de la science et de l'innovation		1 192		1 192					1 192
LINAC 4	6 513	19 160		25 673				6 513	25 673
Amélioration du LHC	7 842	36 429		44 271				7 842	44 271
Amélioration des triplets internes du LHC	706	3 049		3 755				706	3 755
Sous-total (B)	106 708	90 592		197 300				106 708	197 300
Total (A + B)	8 586 629	90 609		8 677 238	317 171	437 335	754 506	8 269 458	7 922 732

3.1 BATIMENTS D'INFRASTRUCTURE ET DE SERVICES

Les bâtiments d'infrastructure et de services ont été comptabilisés en immobilisations pour la première fois le 1^{er} janvier 2006.

Leur valeur comptable au 31 décembre 2009 correspond:

- au report du solde de la valeur des bâtiments avant 1992 (246.9 MCHF),
- à la valeur des nouveaux bâtiments construits depuis 1992 (le Bâtiment 40, le bâtiment du Centre de contrôle commun, le Globe et les foyers du Fonds de logement).

L'amortissement est calculé selon une méthode linéaire au taux de 3,33% de la valeur brute du bâtiment.

3.2 CONSOLIDATION du LHC, du PS et du SPS

La valeur comptable de ces ensembles complexes, telle qu'elle est présentée dans l'Etat de la situation financière, correspond aux éléments suivants:

- charges de matériel et de personnel
- contributions spéciales en nature
- contributions en nature des Collaborations à la construction des détecteurs ATLAS, CMS, LHCb et ALICE pour un montant total de 1'032 MCHF.

Un amortissement est calculé selon une méthode linéaire au taux de 5% de la valeur brute des différents éléments, à l'exception de la partie informatique pour laquelle plusieurs taux d'amortissement sont utilisés en fonction de la nature des actifs.

Pour 2008, l'amortissement a été calculé prorata temporis avec effet au 10 septembre 2008. A compter de 2009, le montant annuel de l'amortissement sera de 418.4 MCHF jusqu'en 2028 (montant fondé sur la valeur brute de ces ensembles au 31 décembre 2009).

3.3 CNGS

Le CNGS a été comptabilisé en immobilisations pour la première fois le 1^{er} janvier 2006.

Le CNGS a été mis en service en 2006 et un amortissement a été calculé selon une méthode linéaire au taux de 10% de sa valeur brute.

3.4 IMMOBILISATIONS EN COURS

3.4.1 Extension du bâtiment 40

L'extension du bâtiment 40 a débuté courant 2008. La valeur au 31 décembre 2009 correspond au montant des charges de matériel dans les comptes 2009.

Aucun amortissement n'est comptabilisé puisque cet actif est toujours en cours de construction au 31 décembre 2009.

3.4.2 Installation d'essais du CLIC

L'installation d'essais du Collisionneur linéaire compact (CLIC) a été comptabilisée en immobilisations pour la première fois le 1^{er} janvier 2006.

Sa valeur comptable au 31 décembre 2009 correspond aux montants cumulés des charges de matériel et de personnel figurant dans les comptes de 2005 à 2009.

Aucun amortissement n'est comptabilisé, l'installation n'ayant pas encore été totalement mise en service.

3.4.3 LINAC 4, amélioration du LHC et amélioration des triplets internes du LHC (LITUP)

Les travaux liés à l'installation du LINAC 4 ont débuté au cours de l'exercice 2008.

Il en va de même pour les phases d'amélioration du LHC.

Les valeurs comptables au 31 décembre 2009 correspondent au montant des charges de matériel et de personnel dans les comptes 2009.

Aucun amortissement n'est comptabilisé puisque ces actifs sont en cours de construction au 31 décembre 2009.

3.4.4 Exposition permanente

Une exposition permanente est en cours de construction au rez-de-chaussée du Globe de la science et de l'innovation. Cette exposition, qui a été financée par la Fondation pour le Globe de la science et de l'innovation, présentera le CERN, ses missions et ses découvertes.

Aucun amortissement n'est comptabilisé puisque cet actif est en cours de construction au 31 décembre 2009.

NOTE 4 - STOCKS

La tendance générale est de développer le principe des stocks virtuels (les articles figurant dans le catalogue des magasins sont livrés directement aux utilisateurs sans être stockés), ce qui se traduit par une valeur des stocks peu élevée.

kCHF	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
Valeur brute	6 841	7 120
Dépréciation	- 1 806	- 1 625
Total	5 035	5 495

La diminution de la valeur nette des stocks découle également d'un ralentissement de l'activité et de son effet sur le montant de la provision pour la dépréciation.

NOTE 5 - CREANCES

5.1 ETATS MEMBRES

Les montants présentés dans l'Etat de la situation financière sous cette sous-rubrique se répartissent comme suit:

kCHF	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
Contributions - Italie	-	8 672
Contributions - Belgique	1 443	
Contributions - Allemagne	3 636	
Contributions - Hongrie	356	
Contributions - Pologne	15 647	
Contributions - Espagne	7 288	
Contributions spéciales - France	15 184	247
Total	43 554	8 919

Les contributions spéciales incluent un montant de 15.18 MCHF représentant le solde des contributions en nature de la France. Ce montant a sa contrepartie au Passif courant à la rubrique « Produits différés ».

5.2 IMPÔTS

Les montants présentés dans l'Etat de la situation financière sous cette sous-rubrique se répartissent comme suit:

kCHF	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
Impôts français sur le revenu	3	16 175
TVA française	8 013	3 564
TVA autres Etats membres	68	12
Impôts et prélèvements suisses	252	309
Total	8 336	20 060

On notera que, en 2009, la France a réglé sa dette concernant les impôts français sur le revenu dus au 31 décembre 2008.

5.3 EQUIPES ET COLLABORATIONS

Les montants présentés dans l'Etat de la situation financière sous cette sous-rubrique se répartissent comme suit:

kCHF	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
CMS	-	7 469
Autres	9 248	10 714
Total	9 248	18 183

On notera que, en 2009, CMS a réglé sa créance d'un montant de 7,5 MCHF ouverte au 31 décembre 2008. Les diverses équipes et collaborations étaient redevables de 9.2 MCHF à la fin de 2009. Cependant, des montants reçus d'avance pour un total de 159 MCHF figurent au Passif au 31 décembre 2009.

5.4 AUTRES CREANCES ET PAIEMENTS D'AVANCE

Les montants présentés dans l'Etat de la situation financière sous cette sous-rubrique se répartissent comme suit:

kCHF	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
Avances aux fournisseurs	4 916	2 456
Produits à recevoir	1 670	3 469
Charges constatées d'avance	4 341	1 506
Débiteurs divers	1 920	2 322
Total	12 847	9 753

Au 31 décembre 2008, un montant de 2.49 MCHF a été comptabilisé par le CERN pour les réparations des aimants des triplets internes. Les négociations menées en 2009 avec le Laboratoire Fermi ont abouti à des contributions en nature et donc à l'annulation de la créance au 31 décembre 2009.

NOTE 6 - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les variations de trésorerie et d'équivalents de trésorerie entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 sont expliquées dans le tableau des flux de trésorerie.

A fin 2009, les disponibilités présentaient un solde de 26.70 MCHF contre 61.84 MCHF à fin 2008.

Celui-ci doit être apprécié au regard du poste « Dette à court terme et découverts bancaires » présenté au Passif.

NOTE 7 - ACTIF NET

L'état des variations de l'actif net est présenté dans la PARTIE 2 des Etats financiers.

Au cours de l'exercice 2009, l'actif net a diminué de 234.6 MCHF. Ce montant se décompose comme suit:

- Déficit net 2009: 16.1 MCHF
- Prestations postérieures à l'emploi – pertes actuarielles 2009: 218.5. MCHF.

La réconciliation avec le déficit budgétaire est récapitulée dans le tableau suivant:

MCHF	au 31.12 2003	au 31.12 2004	Var.* 2005	au 31.12 2005	Var.* 2006	au 31.12 2006	Var.* 2007	au 31.12 2007	Var.* 2008	au 31.12 2008	Var.* 2009	au 31.12 2009
Solde budgétaire	- 360	- 645	- 323	- 968	- 184	-1 152	118	-1 034	253	- 781	292	- 489
Réconciliation des comptes												
Immobilisations : valeur brute moins amortissement		999	177	1176	61	1237	5 454	6 691	1579	8 270	- 346	7 924
Remboursement d'emprunts					- 463	- 463	- 39	- 502	13	- 489	14	- 475
Personnel: congés payés et CA22							- 132	- 132	- 38	- 170	17	- 153
Provision: prestations postérieures à l'emploi							- 2 045	- 2 045	- 1791	- 3 836	- 212	- 4 048
Provision: élimination des déchets							- 6	- 6	- 281	- 287		- 287
Autres							30	30	- 3	27		27
Actif net	- 360	354	- 146	208	- 586	- 378	3 380	3 002	- 268	2 734	- 235	2 499

* Variation

NOTE 8 - DETTES A LONG TERME

Ce poste comprend les montants dont l'échéance est prévue dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture des états financiers:

kCHF	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
FORTIS	405 808	419 990
FIPOI	35 518	31 897
Total	441 326	451 887

8.1 BEI

A la suite de son approbation par le Conseil en décembre 2002¹, un emprunt a été contracté au titre du projet LHC auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Un montant total de 443 MCHF avait été reçu dans le cadre de cet accord.

La dernière tranche, d'un montant de 200 MCHF, a été remboursée en mars 2009.

1 CERN/2477

8.2 FORTIS

A la suite de son approbation par le Conseil en juin 2006¹, un emprunt de 462.88 MCHF a été contracté auprès de la banque FORTIS afin de rembourser la dette de l'Organisation envers la Caisse de pensions.

kCHF	Moins de 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Capital	14 181	405 808	419 989
Total	14 181	405 808	419 989

8.3 FIPOI

Conformément à la décision prise par les Chambres fédérales suisses en 1996, aucun intérêt n'est perçu sur les prêts consentis par la FIPOI pour la construction de bâtiments au CERN. Un nouvel emprunt a été contracté en 2008 pour l'extension du bâtiment des physiciens (bâtiment 42). Un premier montant de 1 MCHF a été reçu en décembre 2008. Deux montants supplémentaires, pour un total de 4.5 MCHF, ont été reçus en 2009.

kCHF	Moins de 12 mois	Plus de 12 mois	Total
Capital FIPOI 1 - Bâtiments 32 & 33	210	5 260	5 470
Capital FIPOI 2 - Bâtiment 40	670	24 758	25 428
Capital FIPOI 3 - Bâtiment 42		5 500	5 500
Total	880	35 518	36 398

NOTE 9 - FONDS CHIS

En décembre 2007, le Conseil a approuvé la création d'un fonds capitalisé pour le Régime d'assurance maladie du CERN (CERN/FC/5209 - CERN/2759).

- a) Les montants figurant à l'actif de l'Etat de la situation financière peuvent être répartis comme suit:

kCHF	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
Actions et obligations	96 773	89 791
Dépôts et comptes bancaires	3 269	1 184
Prestataire du CHIS	1 325	2 809
Impôt anticipé	1 399	401
Total	102 766	94 185

¹ CERN/2676

- b) En 2009, la présentation du passif du CHIS a été légèrement modifiée pour améliorer la visibilité entre le Régime d'assurance maladie (HIS) et le Régime d'assurance dépendance (LTC).

kCHF	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
Fonds CHIS – Régime HIS	34 001	37 029
Fonds CHIS – Régime LTC	29 934	22 829
Prestations acquises sur remboursements HIS	17 041	15 085
Prestations acquises sur assurance dépendance	21 790	19 242
Total	102 766	94 185

- c) La variation du solde du Fonds CHIS est due aux mouvements dans les régimes d'assurance maladie et d'assurance dépendance pendant l'exercice (voir tableau ci-dessous). La performance financière de 2009 montre un gain total de 9.4 MCHF (4'601 kCHF pour le HIS et 4'807 kCHF pour le LTC).

		en kCHF
Assurance Maladie (HIS)		
Situation au 31.12.2008		52 114
Contribution supplémentaire du CERN		1 000
Cotisations ordinaires		62 704
Prestations santé payées		- 67 098
Honoraires du prestataire et frais généraux		- 2 279
Gains sur actifs financiers		4 601
Situation au 31.12.2009		51 042
Dépendance (LTC)		
Situation au 31.12.2008		42 071
Cotisations ordinaires		8 001
Prestations dépendance payées		- 3 104
Honoraires du prestataire et frais généraux		- 51
Gains sur actifs financiers		4 807
Situation au 31.12.2009		51 724

NOTE 10 - ETATS MEMBRES

Les montants figurant dans l'Etat de la situation financière sous cette sous-rubrique correspondent aux contributions des Etats membres au ppbar.

Le projet d'amélioration ppbar a été présenté au Conseil et approuvé par celui-ci en décembre 1983.

En février 1984, le Comité des finances a approuvé les propositions du Directeur général pour le financement du projet (CERN/FC/2711 - CERN/CC/1526). Le financement du projet s'appuyait partiellement sur des prêts accordés par les Etats membres durant les premières années. Il avait également été décidé que les sommes reçues seraient indexées à compter de la date de réception des fonds jusqu'à la date de leur remboursement. L'indexation se fonde sur le taux annuel de variation des coûts accordé par le Conseil. Le taux d'indexation pour 2009 était de + 2%.

kCHF	Total exigible au 31.12.2008 (A)	Indexation 2009 (B)	Total exigible au 31.12.2009 (A + B)
Autriche	1 162	24	1 186
Danemark	833	16	849
France	9 486	190	9 676
Italie	6 353	127	6 480
Suisse	2 206	44	2 250
Total	20 040	401	20 441

NOTE 11 - PRESTATIONS POSTERIEURES A L'EMPLOI ET AUTRES PROVISIONS

Ces provisions couvrent les obligations dont le montant et l'échéance sont incertains.

kCHF	Commentaires	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
Régime de retraite	A	2 450 921	2 397 697
Régime d'assurance maladie	A	1 597 388	1 438 748
Prestations postérieures à l'emploi		4 048 309	3 836 445
Gestion des déchets radioactifs	B	287 000	287 000
Réparation du secteur 3-4	C	8 942	22 795
Dégâts des eaux Bâtiment 354	C	50	
Autres		295 992	309 795

Commentaires:

A. Prestations postérieures à l'emploi

- a) Comme expliqué dans la NOTE 1 (Principes comptables, § 1.3.3), les prestations postérieures à l'emploi représentent l'estimation du passif actuariel des régimes à prestations définies de retraite et de couverture maladie (HIS) postérieure à l'emploi auxquelles ont droit les membres du personnel du CERN actifs ou pensionnés à la date de clôture des états financiers.

Les montants présentés dans l'Etat de la situation financière sont déterminés comme suit:

kCHF	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
Prestations de retraite		
Obligations liées aux prestations futures	6 139 911	5 836 107
Actifs du régime	-3 688 990	-3 438 410
Passif net	2 450 921	2 397 697
Prestations maladie		
Obligations liées aux prestations futures	1 661 323	1 498 606
Actifs	- 63 935	- 59 858
Passif net	1 597 388	1 438 748

- b) Le calcul de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se fonde sur des hypothèses démographiques et financières. Les principales hypothèses actuarielles utilisées par les actuaires pour le calcul au 31 décembre 2009 étaient les suivantes:

	Au 31.12.2009		Au 31.12.2008	
	Prestations de retraite	Prestations maladie	Prestations de retraite	Prestations maladie
Taux d'actualisation	2.55%	2.55%	2.59%	2.59%
Augmentation future des traitements	3.30%	3.30%	3.30%	3.30%
Augmentation future des pensions	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
Augmentation future des coûts de la santé	NA	2.00%	NA	2.00%
Rendement des actifs du régime	5.00%	3.50%	5.00%	3.50%
% d'octroi de CDI	60.00%	60.00%	50.00%	50.00%
Tables démographiques	EVK 2000	LPP 2005	EVK 2000	EVK 2000

Selon la norme, le taux d'actualisation utilisé pour refléter la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie doit être modifié chaque année en fonction de la situation des marchés financiers à la date de clôture.

- c) En conséquence, ce paramètre sensible étant modifié systématiquement, il peut être difficile de comparer la valeur actualisée d'une année à l'autre. Comme on le voit sur le tableau ci-après, une augmentation ou une diminution d'un demi-point de pourcentage du taux d'actualisation pris pour hypothèse se traduirait par une modification significative des valeurs actualisées des obligations au titre des prestations de retraite et de couverture maladie.

	Au 31.12.2009	
	Prestations de retraite	Prestations maladie
Valeur actualisée des obligations au titre des prestations futures (en MCHF)	6 140	1 661
Effet si augmentation de 0.5 point du taux d'actualisation (en %)	6.5%	11.4%
Effet si augmentation de 0.5 point du taux d'actualisation (en MCHF)	- 399	- 189

Etant donné que la Caisse de pensions du CERN gère les prestations de retraite des membres tant du CERN que de l'ESO, les actifs du régime déduits de l'obligation au titre des prestations de retraite ont été calculés par un actuair indépendant au prorata des obligations des employeurs sur la base des engagements actuariels figurant dans le Rapport annuel de la Caisse de pensions.

Les actifs du régime déduits de l'obligation au titre des prestations maladie correspondent à la valeur brute du Fonds du CHIS, soit 102.8 MCHF au 31 décembre 2009, moins 38.8 MCHF au titre de l'estimation des prestations à payer par le Fonds, comme indiqué à la NOTE 9.

d) La variation du passif net s'explique de la manière suivante:

kCHF	Au 31.12.2009		
	Prestations de retraite	Prestations maladie	Total
Passif net au 31.12.2008	2 397 697	1 438 748	3 836 445
Charges de l'employeur	- 7 944	1 314	- 6 630
Pertes actuarielles	61 168	157 326	218 494
Passif net au 31.12.2009	2 450 921	1 597 388	4 048 309

Les montants figurant à la rubrique « Charges de l'employeur » correspondent à la différence entre les cotisations effectives de l'employeur pour l'exercice et le coût estimé pour l'exercice par les actuaires à la fin de l'exercice précédent. L'estimation actuarielle correspond à la somme du coût du service rendu et du coût financier, après déduction du rendement attendu des actifs du régime.

Les écarts actuariels sont dus aux modifications des hypothèses actuarielles et aux ajustements pour tenir compte de l'évolution effectivement constatée (différences entre l'évolution constatée et les estimations basées sur des hypothèses).

En 2009, la perte actuarielle pour les prestations de retraite s'élève à 61.2 MCHF. Ce montant se décompose comme suit:

- -213.4 MCHF dus à:
 - ✓ la diminution du taux d'actualisation¹, qui est passé de 2.59% à 2.55%;
 - ✓ la prise en compte d'une augmentation des engagements à l'égard des pensionnés résultant d'un accroissement de l'espérance de vie (0.5% par an de 2000 à 2009);
 - ✓ l'actualisation du pourcentage d'octroi de contrats à durée indéterminée;
- -98.4 MCHF dus aux ajustements pour tenir compte de l'évolution constatée;
- +250.6 MCHF dus à l'augmentation de la valeur de la fortune de la Caisse de pensions.

¹ Taux d'intérêt des obligations à long terme de la Confédération helvétique

En 2009, la perte actuarielle pour les prestations d'assurance maladie s'élève à 157.3 MCHF. Ce montant se décompose comme suit:

- -122.2 MCHF dus à:
 - ✓ la diminution du taux d'actualisation¹, qui est passé de 2.59% à 2.55%;
 - ✓ l'utilisation d'une table démographique plus récente (LPP2005 au lieu d'EVK2000);
 - ✓ l'actualisation du pourcentage d'octroi de contrats à durée indéterminée;
- -39.2 MCHF dus aux ajustements pour tenir compte de l'évolution constatée;
- +4.1 MCHF dus à l'augmentation de la valeur de la fortune du Régime d'assurance maladie (cf. NOTE 9 c)).

L'estimation des prestations postérieures à l'emploi selon la norme comptable internationale dépend étroitement de la situation des marchés financiers à la date de clôture. De plus, si elle intègre les hypothèses sur le relèvement des traitements pour le calcul des dépenses probables liées aux prestations, elle ne reflète pas le financement à venir découlant des cotisations aux régimes, du rendement du capital et de l'augmentation des effectifs. C'est pourquoi d'autres méthodes existent pour évaluer le financement à long terme des régimes à prestations définies.

Pour 2009, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a décidé d'utiliser dans les comptes annuels de la Caisse deux séries d'hypothèses différentes:

- La première série d'hypothèses correspond aux paramètres actuariels utilisés par l'Organisation pour estimer ses engagements en matière de prestations de pension. A fin 2009, le taux de couverture de la Caisse de pensions calculé d'après ces hypothèses s'élève à 60,1%.
- La deuxième série d'hypothèses correspond aux hypothèses actuarielles utilisées dans le document « Rapport du Conseil d'administration de la Caisse de pensions sur les principes et politiques de financement et sur les mesures destinées à rétablir la pleine capitalisation de la Caisse de pensions du CERN » (CERN/FC/5432/RA – CERN/2897/RA). À fin 2009, le taux de couverture de la Caisse de pensions calculé d'après ces hypothèses s'élève à 69.5% contre 72.7% à fin 2008.

B. Gestion des déchets radioactifs

Les déchets radioactifs provenant des activités du CERN sont acheminés jusqu'au centre de traitement du CERN, où ils sont pré-conditionnés pour un stockage provisoire sur le domaine du CERN. L'Organisation tient à jour un inventaire de ses déchets radioactifs, qui permet de classer par catégorie et de quantifier les différents types de déchets.

L'Organisation a engagé des discussions avec les Etats hôtes concernant la révision des conventions sur la protection contre les rayonnements ionisants conclues avec la France (28 avril 1972 et 11 juillet 2000) et la Suisse (8 septembre 1993). Le nouvel Accord tripartite,

qui remplacera les conventions et accords en vigueur, prévoit entre autres diverses options pour l'élimination des déchets radioactifs du CERN.

Il prévoit que les déchets radioactifs du CERN seront éliminés via les filières d'élimination disponibles dans les deux Etats hôtes. Le CERN proposera les filières d'élimination les plus adaptées pour les différents types de déchets radioactifs dans un document (« Etude sur les déchets »), qui sera présenté au Comité tripartite pour approbation.

L'« Etude sur les déchets » et le futur Accord tripartite institueront une redistribution complètement nouvelle de l'élimination des déchets et établiront des projections pour les futurs déchets.

Dans l'attente de la finalisation de cette étude et en l'absence de nouvelles estimations, il a été décidé de maintenir la provision au même niveau que celui au 31 décembre 2008.

Ne sont pas couverts par la provision les coûts supplémentaires suivants: outils et personnel nécessaires pour la caractérisation radiologique des déchets, manutention et conditionnement des déchets, fourniture de conteneurs¹ et transport des déchets vers les installations d'élimination définitive. Les coûts correspondants sont fonction des cahiers des charges définis par les autorités responsables des dépôts définitifs.

Une certaine quantité de matériels radioactifs sont également stockés au CERN, mais étant donné qu'ils sont susceptibles d'être réutilisés au CERN, ils ne sont pas considérés comme déchets radioactifs. Le coût de leur élimination n'est donc pas inclus dans la présente estimation. Ces matériels seront inclus dans l'« Etude sur les déchets » uniquement lorsque le propriétaire les déclarera en tant que déchets radioactifs.

C. Réparation secteur 3-4

Une provision pour réparations a été constituée au 31 décembre 2008 afin de prendre en compte les dépenses prévues pour le redémarrage du LHC à l'automne 2009. Elle a été basée sur une estimation des coûts directs de matériel et d'appui industriel nécessaires pour:

- la réparation du secteur 3-4,
- la reconstitution complète du stock de pièces de rechange tel qu'il était avant l'incident.

La totalité des réparations a été effectuée de sorte que la provision correspondante a été annulée. Concernant la reconstitution du stock de pièces de rechange, seuls 2.61 MCHF sur les 11.55 MCHF provisionnés ont été dépensés. Le solde (8.94 MCHF) est maintenu au Passif pour être utilisé dans les années à venir.

¹ hormis pour les déchets provenant du démontage du LEP.

D. Autres éléments non comptabilisés dans les Etats financiers

a) Opérations de démantèlement

Les textes applicables (en particulier la Convention constitutive du CERN et les accords pertinents avec la Suisse et la France) n'imposent pas au CERN une obligation de démantèlement du LHC ou du CNGS au terme de leur période d'exploitation.

En l'absence d'obligation de démantèlement, et étant donné qu'il n'est pas possible de prévoir aujourd'hui le devenir et l'état des installations au terme de leur exploitation, aucune provision pour démantèlement n'est comptabilisée dans les états financiers.

Si le CERN devait démanteler des installations, telles que le LHC ou le CNGS, ces opérations devraient être menées conformément au cadre juridique applicable et entraîneraient des dépenses qui ne peuvent être chiffrées aujourd'hui.

b) Litiges

En 2009, le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT) a rendu sept jugements relatifs à des requêtes déposées contre le CERN. En vertu de l'article VI du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT), les jugements rendus par le Tribunal sont « définitifs et sans appel ». L'Organisation a eu gain de cause sur le fond dans chacune des affaires suivantes:

- une requête concernant l'adaptation annuelle des pensions pour 2007;
- quatre requêtes concernant la détermination du niveau des traitements à l'issue de l'examen quinquennal des rémunérations;
- deux requêtes individuelles contestant la décision de ne pas accorder un contrat de durée indéterminée.

De plus:

- un requête concernant la non-attribution d'un avancement d'un échelon a fait l'objet d'un règlement amiable;
- une requête concernant l'application de la Circulaire administrative N° 14 sur la maladie et les accidents professionnels a fait l'objet d'un retrait.

En février 2010, le TAOIT a rendu un jugement relatif une troisième requête déposée contre une décision de non-attribution d'un contrat de durée indéterminée. L'Organisation a été condamnée à verser 30 kCHF en réparation du préjudice subi par le requérant, pour lequel il est apparu qu'il n'avait pas reçu toutes les informations nécessaires au cours de la procédure, et 5 kCHF à titre de dépens. Le montant dû correspondant apparaît dans l'Etat de la situation financière, à la sous-

rubrique « Dettes - Prestations liées au personnel » (cf. Note 13.3.1 a), ainsi que dans l'Etat de la performance financière, rubrique « Eléments extraordinaires ».

NOTE 12 - DETTES A COURT TERME ET DECOUVERTS BANCAIRES

Comme mentionné sous « Dettes à long terme », les montants exigibles l'année prochaine sont inclus sous cette rubrique en sus des emprunts à court terme auprès de banques.

kCHF	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
BEI – à rembourser dans les 12 mois		200 000
FORTIS – à rembourser dans les 12 mois	14 181	13 127
FIPOI – à rembourser dans les 12 mois	880	880
Intérêts courus sur les emprunts		837
Emprunts à court terme auprès de banques	290 000	409 000
Intérêts courus sur les emprunts à court terme	23	2 288
Total	305 084	626 132

Le CERN dispose de lignes de crédit auprès de différents établissements financiers. Ces lignes ne génèrent pas de coûts financiers hormis les intérêts liés à leur utilisation. Le montant total utilisé par le CERN sur ces lignes de crédit est passé de 409 MCHF fin 2008 à 290 MCHF fin 2009. Les intérêts courus correspondants se sont élevés à 23 kCHF.

NOTE 13 - DETTES

13.1 FOURNISSEURS

Cette sous-rubrique comprend les factures exigibles et les charges à payer aux fournisseurs.

13.2 EQUIPES ET COLLABORATIONS

Cette sous-rubrique correspond aux avances reçues des Equipes et Collaborations et de divers fonds, notamment:

Fonds russe LHC

A la suite de l'Accord de coopération conclu en 1993 entre le CERN et le Gouvernement de la Fédération de Russie, un protocole concernant la participation au projet de Grand collisionneur de hadrons a été signé en juin 1996.

En octobre 2002, le Gouvernement de la Fédération de Russie a signé avec le CERN une extension du protocole de 1996 pour des contributions en nature supplémentaires de la part de laboratoires russes pour un montant total maximum de 60 MCHF.

A fin 2009, le solde de ce compte représentait 0.53 MCHF.

Fonds indien LHC

A la suite de l'Accord de coopération conclu en 1991 entre le CERN et le Département de l'énergie atomique (DAE) du Gouvernement indien, un protocole concernant la participation au projet de Grand collisionneur de hadrons (LHC) a été signé en mars 1996.

Ce compte faisait apparaître un solde de 7.27 MCHF à fin 2009.

Fonds pakistanais LHC

En juillet 2003, le CERN et le Gouvernement du Pakistan, représenté par le PAEC, ont signé un protocole à l'Accord de coopération conclu en 1994. Aux termes de ce protocole, qui prévoit une contribution spéciale du Pakistan au projet de Grand collisionneur de hadrons (LHC), un Fonds pakistanais a été créé au CERN en tant que compte Equipe de visiteurs.

A fin 2009, le solde de ce compte représentait 0.39 MCHF.

Les expériences LHC

- ATLAS (A Toroidal LHC Apparatus)
- CMS (Compact Muon Solenoid)
- ALICE (A Large Ion Collider Experiment)
- LHCb (LHC beauty)

Les soldes au 31 décembre 2009 s'élevaient à 68.36 MCHF pour ATLAS, 4.16 MCHF pour ALICE, 6.42 MCHF pour CMS et 9.51 MCHF pour LHCb.

La situation des expériences LHC fait régulièrement l'objet d'un rapport au Conseil, dont le dernier date de juin 2009 (CERN/SPC/921 - CERN/FC/5347 - CERN/2847).

13.3 PRESTATIONS LIEES AU PERSONNEL

13.3.1 Prestations liées au personnel comptabilisées dans les Etats financiers

- a) Les montants figurant dans l'Etat de la situation financière sous cette sous-rubrique peuvent être répartis comme suit:

kCHF	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
Charges à payer		
Congés payés	116 809	117 112
Compensation pour travail par roulement	35 876	41 360
Congés payés d'ancienneté	7 147	6 919
Indemnités de fin de contrat	3 430	4 991
Autres charges à payer	562	944
Total	163 824	171 327

b) Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur actualisée des congés spéciaux d'ancienneté, des compensations pour travail par roulement et des indemnités de fin de contrat étaient les suivantes:

kCHF	Au 31.12.2009			Au 31.12.2008		
	Ancienneté	Compensation travail par roulement	Indemnité fin de contrat	Ancienneté	Compensation travail par roulement	Indemnité fin de contrat
Taux d'actualisation	1.97%	0.99%	0.72%	2.15%	1.30%	1.01%
Futurs relèvements des traitements	3.30%	3.30%	3.30%	3.30%	3.30%	3.30%
% d'octroi de contrats à durée indéterminée	60.00%	NA	60.00%	50.00%	NA	50.00%

13.3.2 Autres prestations liées au personnel non comptabilisées dans les Etats financiers

Indemnités de réinstallation

Comme le prévoient les Statut et Règlement du personnel, des indemnités de réinstallation peuvent être payées sous certaines conditions à des titulaires non-résidents dans les 30 mois suivant la fin de leur contrat. Les obligations contractuelles éventuelles correspondantes envers les membres du personnel s'élevaient à 10.3 MCHF à la date de clôture.

NOTE 14 - PRODUITS DIFFERES

Les montants présentés dans l'Etat de la situation financière sous cette rubrique peuvent être répartis comme suit:

kCHF	Au 31.12.2009	Au 31.12.2008
Suisse – dans les 12 mois		30 000
Hongrie – dans les 12 mois		7 211
République slovaque – dans les 12 mois	3 074	3 700
France – dans les 12 mois	476	
Projets UE	17 678	17 125
Autres produits constatés d'avance	2 435	2 144
Avantages en nature différés	15 184	
Total	38 847	60 180

Suite à l'accord passé avec l'UE en 2008 au titre du 7^e programme-cadre de la Commission européenne, le CERN a reçu des avances pour un grand nombre de projets. Ces avances sont, soit redistribuées à des tiers lorsque le CERN est coordinateur de projet, soit conservées pour couvrir ses dépenses. Un montant de 19.26 MCHF a été utilisé en 2009 et transféré aux produits.

La sous-rubrique « Autres produits constatés d’avance » concerne essentiellement les soldes d’Openlab et de divers projets de transferts de technologies en attente de comptabilisation aux produits en fonction de l’état d’avancement des contrats.

NOTE 15 - AUTRE PASSIF COURANT

Cette rubrique, qui s’élevait à 3.16 MCHF au 31 décembre 2009, comprend le solde des paiements d’avance de diverses entreprises, des écoles et activités sociales CERN.

NOTE 16 - CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES

Le détail des contributions annuelles, d’un montant de 1 098.57 MCHF, et des contributions spéciales, d’un montant de 18.49 MCHF, est donné dans la Récapitulation des recettes (PARTIE 1).

NOTE 17 - CONTRIBUTIONS DE L’UE

Suite à l’accord entre l’UE et le CERN au titre des 6^e et 7^e programmes-cadres de la Commission européenne, un montant de 19.26 MCHF a été utilisé pour couvrir des dépenses en 2009. Les projets UE correspondants sont:

	MCHF
Projets EGEE	6.87
Actions MARIE CURIE	5.28
Projet SLHC.PP	1.43
Projet EURISOL	0.66
Projet ETICS 2	0.65
Projets ERC	0.39
Projets D4 Science	0.36
Projet EGL-DS	0.34
Projet EUROnu	0.28
Projet EUCARD	0.27
Projet PARSE	0.19
Autres	2.54
Total	19.26

NOTE 18 - TRANSFERTS AUX IMMOBILISATIONS ET AUTRES CONTRIBUTIONS EN NATURE

18.1 TRANSFERTS AUX IMMOBILISATIONS

Conformément à la politique de comptabilisation des immobilisations décrite à la NOTE 1, cette sous-rubrique correspond au montant des charges reconnues en immobilisations durant l’exercice 2009.

kCHF	2009	2008
Bâtiments d'infrastructure et de services	4 509	601
LHC		1 686 101
CLIC	18 019	16 591
Consolidation du PS	6 536	5 084
Consolidation du SPS	2 907	4 732
LINAC 4	19 160	6 513
Amélioration du LHC	36 430	7 842
Amélioration des triplets internes du LHC	3 049	706
Total	90 610	1 728 170

18.2 AUTRES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Le montant de cette sous-rubrique représente l'estimation des avantages consentis à l'Organisation. Ce produit en nature a sa contrepartie dans les charges de matériel. Il se décompose comme suit:

kCHF	2009	2008
Emprunts et avances sans intérêt	1 898	2 620
Terrains mis gratuitement à disposition	2 662	2 634
Informatique: matériel et formation	386	
Prestations en nature Fermilab	1 436	
Total	6 382	5 254

NOTE 19 - AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS

Le montant de ce poste se décompose comme suit:

kCHF	2009	2008
Cession de matériel réformé, de récupération et produits des collaborations	5 014	6 662
Ventes provenant du magasin CERN	482	587
Produits pour la réparation du LHC	100	
Produits du parrainage		1 304
Produits du transfert de technologie	1 386	2 422
Produits de l'activité du Fonds de logement	5 978	6 126
Produits d'exploitation du Globe de la science & de l'innovation	1 300	
Produits divers	2 774	723
Autres produits de facturation	11 283	9 940
Total	28 317	27 764

NOTE 20 - CHARGES DE MATERIEL

20.1 Le tableau ci-après détaille certains postes relatifs aux charges de matériel:

kCHF	2009	2008
Marchandises, matières consommables, équipements et fournitures	141 064	142 008
Variations de stocks	278	375
Matériel et fournitures pour les bâtiments et le génie civil	31 884	18 032
Matériel et fournitures électrotechniques et électroniques	42 301	41 797
Matériel et fournitures informatiques	21 273	32 573
Matériel et fournitures mécaniques	13 931	13 970
Matériel et fournitures technique du vide et détection de particules	7 347	13 937
Cryogénie et gaz pour les expériences	6 459	6 935
Matériel et fournitures transport, manutention et levage	1 810	3 452
Fournitures diverses	15 781	10 937
Electricité, gaz de chauffage et eaux	61 882	57 877
Services d'appui	63 677	58 738
Appui administratif et informatique	10 490	10 355
Appui technique	51 339	46 191
Travail temporaire	1 848	2 192
Réparations et maintenance	29 677	33 272
Honoraires et indemnités de subsistance	26 155	26 113
Indemnités de subsistance	22 348	22 837
Honoraires experts et consultants	3 807	3 276
Contributions du CERN aux collaborations	14 104	11 481
Autres frais généraux	28 709	24 138
Location de matériel	1 334	1 357
Primes d'assurance	5 414	4 932
Bibliothèque	1 554	2 218
Visites et conférences	2 316	1 610
Frais de missions officielles et de représentation	7 067	6 196
Transport	5 657	2 736
Dépenses de formation	3 157	2 730
Communications	1 421	1 493
Frais généraux divers	789	866
Amortissements, dépréciations et variations de provisions	423 716	452 648
Dotations aux amortissements des immobilisations	437 335	149 183
Dotations aux dépréciations de l'actif courant	184	133
Variation de la provision pour réparations	- 13 854	22 795
Variation de la provision pour élimination des déchets radioactifs		280 536
Variation des autres provisions	50	
Total	788 984	806 275

20.2 Les charges de matériel imputées au budget de 2009 et présentées dans la PARTIE 1 des Etats financiers s'élevaient à 351.7 MCHF. Ce montant peut être réconcilié avec les chiffres ci-dessus de la manière suivante:

	MCHF
Charges budgétaires de matériel	351.7
Amortissement des immobilisations	437.3
Variation des provisions	- 0.2
Frais bancaires (à la rubrique Matériel au lieu d'Intérêts & charges financières)	0.2
Charges de matériel	789.0

NOTE 21 - CHARGES DE PERSONNEL

21.1 Le tableau ci-après détaille les charges de personnel:

	kCHF	2009	2008
Rémunération		297 764	300 345
Titulaires		266 444	273 832
Boursiers		26 598	21 967
Attachés et apprentis		4 722	4 546
Prestations sociales et familiales		60 790	65 381
Titulaires		58 230	62 262
Boursiers		2 212	2 688
Attachés et apprentis		348	431
Couverture sociale		94 382	93 575
Titulaires		86 881	86 710
Boursiers		6 637	6 104
Attachés et apprentis		864	761
Prestations postérieures à l'emploi		14 001	- 11 807
Cotisations à l'assurance maladie pour les pensionnés		18 052	16 988
Cotisations à l'assurance dépendance pour les pensionnés		2 579	2 427
Variation de la provision pour le régime de retraite		- 7 944	- 73 508
Variation de la provision pour le régime d'assurance maladie		1 314	42 286
Imposition interne		24 729	24 208
Total		491 666	471 702

21.2 Les charges de personnel imputées au budget de 2009 et présentées dans la PARTIE 1 des Etats financiers s'élevaient à 515.6 MCHF. Ce montant peut être réconcilié avec les chiffres ci-dessus de la manière suivante:

	MCHF
Charges budgétaires de personnel	515.6
Charges de l'employeur - Prestations de retraite*	- 7.9
Charges de l'employeur - Prestations de maladie*	1.3
Amortissement des charges à payer sur avantages au personnel	- 17.3
Charges de personnel	491.7

* cf. Note 11 d) - tableau

NOTE 22 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Le tableau ci-après détaille les produits et charges financiers:

kCHF	2009	2008
Produits financiers		
Intérêts	110	1 066
Gain de change	546	63
Total	656	1 129
Charges financières		
Intérêts sur l'emprunt BEI	1 241	6 545
Intérêts sur l'emprunt Fortis	14 573	14 994
Emprunts sans intérêt	1 898	2 620
Coût des emprunts à court terme	1 270	5 408
Résultat des contrats de garantie des taux d'intérêt (FRA)	3 102	258
Rétrocession des intérêts bancaires	1	144
Indexation Ppbar	401	230
Total	22 486	30 199

NOTE 23 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

23.1 RISQUE DE LIQUIDITE

Les activités du CERN sont financées par les contributions annuelles des Etats membres.

Toutefois, si nécessaire, le CERN couvre ses risques de liquidité en recourant à des emprunts à court terme ou à des lignes de crédit. En cas d'excédent de trésorerie, le CERN effectue des placements.

23.2 RISQUE DE CONTREPARTIE

Le CERN se prémunit contre les risques d'une défaillance de tiers de la façon suivante:

- recours à des établissements financiers de premier ordre et plafonnement des opérations autorisées avec chaque contrepartie;
- application de règles et procédures définissant les conditions d'ouverture et de gestion de comptes de tiers et limitant les montants gérés et les transactions autorisées;
- application de règles d'achat permettant au CERN de s'assurer de la capacité des firmes à remplir les conditions contractuelles.

La gestion des risques financiers vise à limiter les effets imprévisibles de l'évolution des marchés financiers sur la situation financière de l'Organisation.

Le Directeur général peut recourir à des instruments financiers pour couvrir les risques des marchés financiers tels que les variations des taux d'intérêt et de change.

NOTE 24 - INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisation utilise des instruments de couverture dans le cadre de la gestion des risques liés aux taux de change et aux taux d'intérêt dans ses affaires courantes. L'Organisation ne vend ni n'achète d'instruments financiers dérivés à des fins autres que la couverture.

24.1 EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE

Les instruments financiers utilisés par le CERN sont principalement des contrats de change à terme afin d'acheter des devises. Il n'y avait aucun contrat en cours au 31 décembre 2009

24.2 EXPOSITION AUX RISQUES DE TAUX D'INTERÊT

Pour se protéger des fluctuations de taux d'intérêt inhérentes au déficit de trésorerie prévu et aux emprunts commerciaux correspondants, le CERN a passé des contrats de garantie de taux d'intérêt (FRA).

A la date de clôture des états financiers, les montants théoriques et échéances des FRA sur taux d'intérêt sont les suivants:

	Montant du capital théorique (cumulé)	Montant du capital théorique (moyenne annuelle)	Taux de couverture contractuel (moyen)	Echéance
	MCHF	MCHF	%	
FRA sur CHF Libor 1 mois	330	28	2.782%	2010

24.3 JUSTE VALEUR NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

24.3.1 Au bilan

La juste valeur nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs et passifs financiers monétaires de l'entité ne portant pas intérêt équivaut approximativement à leur valeur comptable.

24.3.2 Hors-bilan

La juste valeur nette des contrats de garantie de taux d'intérêt (FRA) est leur valeur de marché. Il s'agit de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés à la date de clôture. Les pertes latentes en faveur du CERN au 31 décembre 2009 étaient de:

	Juste valeur nette (cumulée) kCHF	Taux de couverture contractuel (moyen) %	Echéance
FRA sur CHF Libor 1 mois	- 732	2.782%	2010
Total	- 732		

*

* *

Annexe**Table des matières pour les Notes**

NOTE 1	Principes comptables	18
NOTE 2	Engagements ne figurant pas dans l'Etat de la situation financière	24
NOTE 3	Immobilisations	25
NOTE 4	Stocks	28
NOTE 5	Créances	29
NOTE 6	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	30
NOTE 7	Actif net.....	30
NOTE 8	Dettes à long terme.....	31
NOTE 9	Fond CHIS.....	32
NOTE 10	Etats membres	33
NOTE 11	Prestations postérieures à l'emploi et autres provisions.....	34
NOTE 12	Dettes à court terme et découverts bancaires	40
NOTE 13	Dettes.....	40
NOTE 14	Produits différés	42
NOTE 15	Autre passif courant.....	43
NOTE 16	Contributions des Etats membres	43
NOTE 17	Contributions de l'UE	43
NOTE 18	Transferts aux immobilisations et autres contributions en nature	43
NOTE 19	Autres produits opérationnels.....	44
NOTE 20	Charges de matériel	45
NOTE 21	Charges de personnel.....	46
NOTE 22	Produits et charges financiers.....	47
NOTE 23	Gestion des risques financiers	47
NOTE 24	Instruments financiers	48